

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Du Syndicat Intercommunal
EAU et ASSAINISSEMENT
Chevincourt-Machemont-Mélicocq-Marest-sur-Matz

Envoyé en préfecture le 27/05/2025
Reçu en préfecture le 27/05/2025
Publié le 29/05/2025
ID : 060-246000640-20250520-2_2025_S02-DE



SÉANCE ORDINAIRE DU 20 mai 2025 à 18h
(article L52-11 du CGCT)

Date de convocation et affichage : 13/05/2025
Nombre de membres : 12 - Présents : 11 Votants : 11
Secrétaire de séance : M. Didier BOURDON

CHEVINCOURT : MM. BOUCHER. MACHURA. NOYELLE
MACHEMONT : MM. PASTOT. SAULE. VIEL JC
MÉLICOQ : MM. FLORENCHIE. DELABIE
MAREST : MM. LEGRAND. BOURDON. DANGRÉAUX

2.2025.S02 :OBJET : Décision modificative au budget n°1
Crédits supplémentaires

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 67 678	4 795,00		
D I 16 1641 OPFI	4 795,00		
R F 70 70611	4 795,00		
R I 27 2762 OPFI	4 795,00		

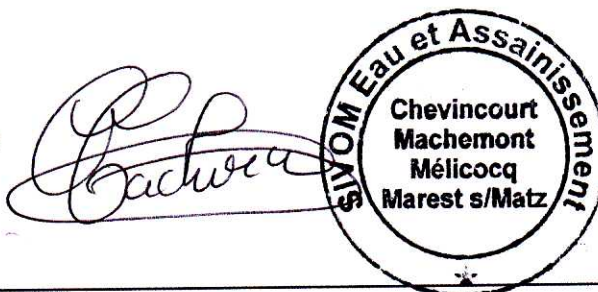
DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	4 795,00	4 795,00
	Réductions		
Recettes :	Ouvertures	4 795,00	4 795,00
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	
Solde Réductions	
Ouv. - Réd.	

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits. Transmis par voie dématérialisée au contrôle de légalité

Le Président
M. Christophe MACHURA



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de sa transmission dématérialisée au contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr